

**Objet :** COMPTE RENDU du Conseil d'Administration du 21 Avril 2020

**Présents :** CANRON Frédérique - DELAINE Sylvie - DUTEURTRE Christiane - FALLET Antoine - HERVY Martine - JAWORSKY Danièle - JAWORSKY Gérard - MOTTARD Marceline - VERRIER Didier - ARNOULT Thierry - DIETZ Arlène - LEVEQUE Christelle - POMPONNE Sandrine - VANDENBUSSCHE Allan.

**Excusés :** COUVREUR Ludovic - DEZUTTER Marie Joëlle et RAGUET Nadine

**Invité :** SOUPIROT Olivier

**Clubs invités non représentés au CA :** FJ Bar sur Seine (Meghann GALOPIN) et Brienne HB (Damien DEMARSON)

La séance est ouverte à 18 h.30.

**Ordre du jour :**

- o Adoption de l'ordre du jour
- o Approbation des comptes rendus du CA et des BD
- o Informations générales
- o Les Assemblées Générales de la Ligue
- o AG du Comité
- o Bilan Financier et Tarifs
- o Les Commissions
- o Point sur le Salarié

Le comité s'est abonné à la version payante de Zoom pour les visioconférences. Les clubs qui souhaiteraient planifier des réunions avec les membres de leur CA ou BD peuvent en faire la demande au Comité. En fonction des disponibilités, le comité planifiera la réunion.

La FFHB utilise désormais TEAM Office 365. Voir si idem Zoom.

- **Adoption de l'ordre du jour :** adopté à l'unanimité sans ajout
- **Approbation des comptes rendus des CA du 14 janvier et BD des 31 mars et 7 avril 2020 :** adoptés à l'unanimité.
- **Informations générales**
  - **ANS :** une baisse des subventions est à prévoir en 2021, les prélèvements étant effectués sur les paris sportifs arrêtés pour au moins deux mois.
  - **Carte Passerelle :** lien pour se connecter <https://cnosf.franceolympique.com/actus/8215-a-la-decouverte-du-sport-avec-la-carte-passerelle-html>  
Cela concerne les élèves de CM1-CM2 dont les écoles sont affiliées à l'USEP. L'objectif est d'accueillir les élèves munis de cette carte délivrée par l'USEP pour 3 à 4 séances gratuites dans les clubs. L'assurance est prise en charge par le CNOSF. Une expérimentation faite dans trois départements a permis à 50% des élèves ayant fait l'expérience de se licencier. Olivier contacte l'USEP pour avoir la liste des écoles affiliées.
  - **Licence Multi Club :** la ligue Grand Est est pilote pour l'expérimentation de la licence Multi Club. Le CA de la LGEH a validé le projet. La proposition sera envoyée aux clubs avant vote en AG de Ligue.
  - **Cotisations Régionales**  
L'harmonisation des tarifs a été validée au CA de la Ligue. Elle s'appliquera à l'ensemble des licenciés dès la prochaine saison 2020-2021. Pour les licenciés de l'ex-ligue Champagne-Ardenne :
    - Plus 16 ans : de 31€ pour la saison 2019-2020 à 20 € pour la prochaine saison
    - De 12 à 16 ans : de 22€ à 18 €
    - Moins 12 ans : de 15€ à 12 €L'ex-ligue de Lorraine enregistre aussi une baisse de leur tarif. L'ex-ligue d'Alsace voient par contre leur cotisation régionale augmenter. Ces augmentations seront compensées intégralement par le reversement d'une réserve de la Ligue. Le coût est d'environ 150 000€
  - **Equipements à la Ligue :** Le CA de la Ligue a validé deux fournisseurs suite à son appel d'offre pour acheter les équipements nécessaire dans la Ligue (technique, arbitrage, ...) : Hummel et Puma feront l'objet de négociations complémentaires. Ces fournisseurs seront accessibles au Comité ainsi qu'aux clubs.
  - **COC**  
N3T Féminines : tendance vers une poule unique pour la saison 2021/2022.  
Pour la saison à venir, 3 poules de pré-nationales géographiques en féminines : en cours d'étude.  
Grosse incertitude sur la reprise des compétitions : Octobre - Novembre - Décembre - Janvier ???
  - **CTA :** les réunions de rentrée de juin et juillet sont annulées (reportées).
  - **CMCD :** Annulée cette année, les mêmes modalités sont reconduites pour la saison prochaine.
  - **Discipline :** Les sanctions non effectuées cette saison, sont reportées sur la saison prochaine.
  - **Courrier du CNOSF :** une reprise des activités sportives à compter du 15 Juin semble illusoire en ce qui concerne les sports collectifs.

➤ **AG Ligue Grand Est**

L'Assemblée générale de la Ligue Grand Est ordinaire se déroulera très vraisemblablement la dernière semaine de Juin sous forme électronique. L'application sera ouverte une semaine pour laisser le temps à chacun de voter.

L'Assemblée générale électorale de la Ligue Grand Est ne peut se dérouler sous cette forme dans la mesure où les votes doivent être anonymes. Le vote électronique ne garantit pas cette confidentialité.

➤ **AG FFHB**

L'assemblée générale ordinaire de la FFHB se déroulera la dernière semaine de Mai sous forme électronique. L'AG électorale est prévue en octobre, voire en février.

➤ **AG Comité**

L'Assemblée générale électorale se déroulera de façon physique en septembre vraisemblablement sur Troyes en fonction du déconfinement.

Quant à l'AG ordinaire se pose la question des tarifs. Doit-on la faire début juillet sous forme électronique pour que les clubs puissent connaître les tarifs avant le début de la saison.

Après un débat intéressant autour des tarifs des cotisations départementales, il est convenu de ne pas augmenter les tarifs du Comité pour la saison prochaine 2020-21. Les clubs étant avertis de cette décision, il ne semble pas utile de faire une AG ordinaire fin juin début juillet, cela peut attendre septembre.

Il est acté que les engagements en Coupes de l'Aube seront automatiquement reportés sur la saison prochaine pour ceux qui étaient engagés cette saison. Les engagements en compétitions -11 ans et -9 ans seront gratuits la saison prochaine.

➤ **Les Commissions**

○ **Arbitrage**

Une visioconférence des responsables de bassin s'est tenue récemment. Les journées de rentrée seront organisées par les bassins. Les responsables de bassin se déplaceront dans les clubs. Il y aura une épreuve sportive et un QCM.

Les arbitres reçoivent chaque semaine des QCM à faire. Cette saison pour être validé un arbitre devait avoir 10/20, la saison à venir se sera 15/20. Il y aura des questions plus faciles sauf pour les T3.

Pour les écoles d'arbitrage, ce ne sera plus l'animateur qui sera validé mais l'école elle-même.

Pour la saison prochaine, la Ligue désignera les arbitres en N2F et N3M sur les rencontres se déroulant sur son territoire.

Des doutes concernant le peu de cas de discipline sur l'ex-ligue de Champagne-Ardenne ; des arbitres extérieurs, de Lorraine ou d'Alsace, seront désignés sur les rencontres d'Honneur masculins.

Un écusson sera remis aux arbitres, ils devront le mettre sur leur maillot.

La comptable ne pouvant accéder à la comptabilité, certains arbitres n'ont pas été payés.

Actuellement, 3 QCM par semaine sont planifiés. Question de Damien, ce n'est pas uniquement avec des QCM que l'on devient arbitre. Peut-on me dire combien de temps en plus de l'arbitrage, un arbitre doit consacrer du temps à sa formation ?

Réponse Didier : 1 matinée de formation + 2 accompagnements + 11 arbitrages + 5 à 6 heures de Formation. Les vidéos ne sont pas obligatoires.

○ **Compétitions**

La COC Grand Est travaille actuellement sur la mise en place de ses championnats ; les clubs devraient être prochainement avisés de mesures prises.

La responsable du secteur adressera un mail aux clubs pour des pré-engagements à faire remonter pour le 7 Mai.

Les conventions entre clubs à transmettre au Comité sont toujours avant 15 Mai ; le Comité devra remettre son avis à la Ligue pour le 1<sup>er</sup> Juin dernier délai. Un CA sera organisé pour étudier et valider ces conventions avant cette date.

○ **Compétences**

La validation de la formation Accompagnateur d'équipe se fera avec Olivier par visioconférence.

➤ **Prévisions de reprise**

Il convient de mettre en place dès maintenant des dossiers de projets pour être prêts à une éventuelle reprise cet été.

Une animation autour du BEACH HANDBALL est envisagée à Dienville comme le club de Brienne a déjà pu l'organiser il y a quelques années. Le club de Brienne, avec le soutien du Comité, se sent capable d'établir les modalités et le dossier correspondant.

Il y a également des terrains en sable près de Décathlon à Troyes.

Des tournois ou des initiations de Hand à 4 peuvent également être organisés dans les clubs : le CTF fera une formation en visioconférence.

➤ **Point sur Salarié**

Notre CTF est déclaré en activité partielle 35 h par semaine depuis le 16 mars, avec maintien du salaire.

Pour le versement de la prime 2019, on attend une réponse de l'URSSAF qui doit préciser si elle tient compte ou pas de la circulaire du gouvernement. Cette dernière stipule que l'accord d'intéressement ne serait pas obligatoire pour nous. Si l'URSSAF ne prend en compte cette circulaire, cette prime ne serait pas exonérée des taxes. Nous avons jusqu'au 30 juin pour la verser. Un rappel sera fait vers l'URSSAF.

La visioconférence est levée à 20h30.

La secrétaire Générale  
  
Christiane DUTEURTRE

Le Président  
  
Gérard JAWORSKY.